

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES PRODUITS  
PHYTOPHARMACEUTIQUES - (N° 630)

## AMENDEMENT

N ° AS15

présenté par

M. Lénéïck Adam, M. Anato, M. Simian, Mme Gomez-Bassac, Mme Bureau-Bonnard,  
Mme Bareigts, M. Kokouendo, M. Claireaux, Mme Beaudouin-Hubiere, Mme Ali, M. Gaillard,  
M. Brotherson, Mme Kéclard-Mondésir, M. Buchou, Mme Sage et M. Testé

-----

### ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.